Cours suprême du Vermont 109 State Street Montpelier, VT 05609-0801



802-828-4774 www.vermontjudiciary.org

AVIS D'APPEL

Règles de procédure d'appel de l'état du Vermont (V.R.A.P.) 3 et 4

DEVANT LA COUR SUPRÊME DE L'ÉTAT DU VERMONT

_,, interjette appel (plaignant/défendeur)
faisant objet de l'appel)
_ ,20
Date :

REMARQUE: Ce formulaire doit être déposé auprès du greffier de la Cour supérieure ou de l'organisme administratif, et une copie envoyée au greffier de la Cour suprême, aux avocats inscrits au dossier de chaque partie représentée et à toute partie assurant sa propre défense. V.R.A.P. 3(b). Le formulaire peut être utilisé pour tout recours devant la Cour suprême, qu'il s'agisse de la Cour supérieure ou d'un organisme administratif.